

CONCOURS INGENIEUR D'ETUDES SANITAIRES

Posté par: formations-concours

Publiée le : 9/9/2008 10:26:39

Missions : L'ingénieur d'études sanitaires est un expert technique référent dans un ou plusieurs domaines d'intervention pour la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement.

Cadre A de la fonction publique, il est placé sous la responsabilité d'un ingénieur du génie sanitaire et exerce des fonctions d'encadrement dans un service santé - environnement du Ministère chargé de la santé.

Il est affecté dans un département (Direction départementale des affaires Sanitaires et sociales), une région (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales) ou au Ministère chargé de la Santé.

C'est un expert technique référent dans un ou plusieurs domaines d'intervention pour la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement.

Il a en charge l'exercice de certaines missions qui incombent aux services santé - environnement.

Ces domaines sont : l'eau, l'air, l'habitat, les déchets, les sols, qu'ils soient liés au milieu naturel ou aux activités humaines, agricoles ou industrielles.

La référence à la mission de service public de l'administration sanitaire est très présente.

Son champ d'action est très marqué par le caractère intersectoriel des politiques publiques.

Dans son activité, il aura à : Construire, actualiser et valoriser les informations et données nécessaires à la caractérisation de la qualité sanitaire des ressources et milieux de vie,

Argumenter les propositions de prises de décision et légitimer les actions menées au titre de la gestion des risques sanitaires,

Animer la mise en œuvre des politiques et actions de gestion des risques par l'usage des outils de l'administration (autorisations, contrôles, inspections, etc.) - pour cela il aura à concevoir et piloter des projets - ,

Communiquer en santé environnement pour défendre les positions de l'autorité sanitaire, mais aussi pour sensibiliser, informer différents publics, qu'il s'agisse d'opérations d'éducation et de promotion de la santé environnementale ou de vulgarisation technique.

Schéma des études

La formation

Les lauréats du concours de recrutement deviennent fonctionnaires stagiaires et suivent une formation communale d'une année à l'ENSP de Rennes. À l'issue de cette année de formation un jury statue sur la proposition de (non) titularisation. Au cours de l'année qui suit la titularisation, l'IES suit une formation d'adaptation au premier emploi d'une durée de 8 semaines.

La formation fait alterner les cours théoriques et les stages :

I. Les cours théoriques sont regroupés en quatre phases de formation :

1. développer les expertises d'information nécessaires à la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement ;
2. développer les expertises d'intervention nécessaires à la gestion des mêmes risques ;
3. être membre d'une équipe qui intervient dans un contexte interprofessionnel, interministériel et intersectoriel ;
4. identifier et promouvoir les politiques et actions de gestion des risques sanitaires et communiquer sur le risque.

II. Les stages sont constitués de la manière suivante :

- un stage d'observation de 3 semaines,
- un stage d'études de deux mois qui donne lieu à un travail d'étude sur le thème défini lors du premier stage et fait l'objet d'un rapport validé par un jury dont font partie des professionnels.

La validation de la formation (note de contrôle continu, note de stage, note d'entretien avec le jury) donne lieu à un classement par ordre de mérite, en fonction duquel les lauréats choisissent leur affectation.

Carrière

Dans la fonction publique, la carrière de l'ingénieur sanitaire se fait selon la notation et l'ancienneté dans le corps qui se subdivisent en deux grades (ingénieur et ingénieur principal pour l'IES), eux-mêmes formés d'attachés.

Dans le privé, l'évolution de carrière tient compte des changements de responsabilités, d'entreprises etc.

À
À